



Commune de Forel (Lavaux)

Case postale 52 - 1072 Forel (Lavaux)
Tél. 021 781 17 17 - Fax 021 781 24 40

La Municipalité de Forel (Lavaux)
au Conseil communal de
1072 Forel (Lavaux)

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 5/2015 CONCERNANT LE REMPLACEMENT D'UN COLLECTEUR D'EAUX CLAIRES DANS LE SECTEUR DE LIÉTAZ FAVAZ, AVEC DEMANDE DE CRÉDIT

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. HISTORIQUE

A la fin des années soixante, un promoteur achète le domaine de la Chercotte et créé une zone villas sur cette exploitation. Dès lors, la Commune de Forel (Lavaux) a plusieurs problèmes à résoudre dans ce secteur, que ce soit l'eau potable, les eaux usées ou les eaux claires. De nombreuses fois au fil des années et au gré des nouvelles constructions, nos pompiers doivent intervenir pour diverses inondations de caves, de garages, etc, suite à de fortes pluies.

Dans les années 1972-1973, la route cantonale Forel - Grandvaux, secteur Le Plâne - La Tuilière est remise en état par le Service cantonal des routes. Le surplus de matériaux est alors déversé sur le tracé des canalisations de Liétaz Favaz, afin de combler les parcelles et en améliorer leur exploitation agricole. De ce fait, une partie des canalisations se retrouve à une profondeur supérieure à la normale, par endroit à plus de 3,5 m.

En 1982, un projet similaire à celui qui vous est présenté aujourd'hui fait l'objet d'une étude mais n'est pas réalisé faute de moyens financiers suffisants par notre Commune.

Au début des années nonante, un petit canal est créé en forêt en direction de la Bedaule (direction opposée) pour récolter les eaux de pluie et de drainage des terrains limitrophes de la forêt, sur le secteur des propriétés Fankhauser, Smyrliadis, Hänni et Sutter afin de décharger le bassin de Liétaz Favaz.

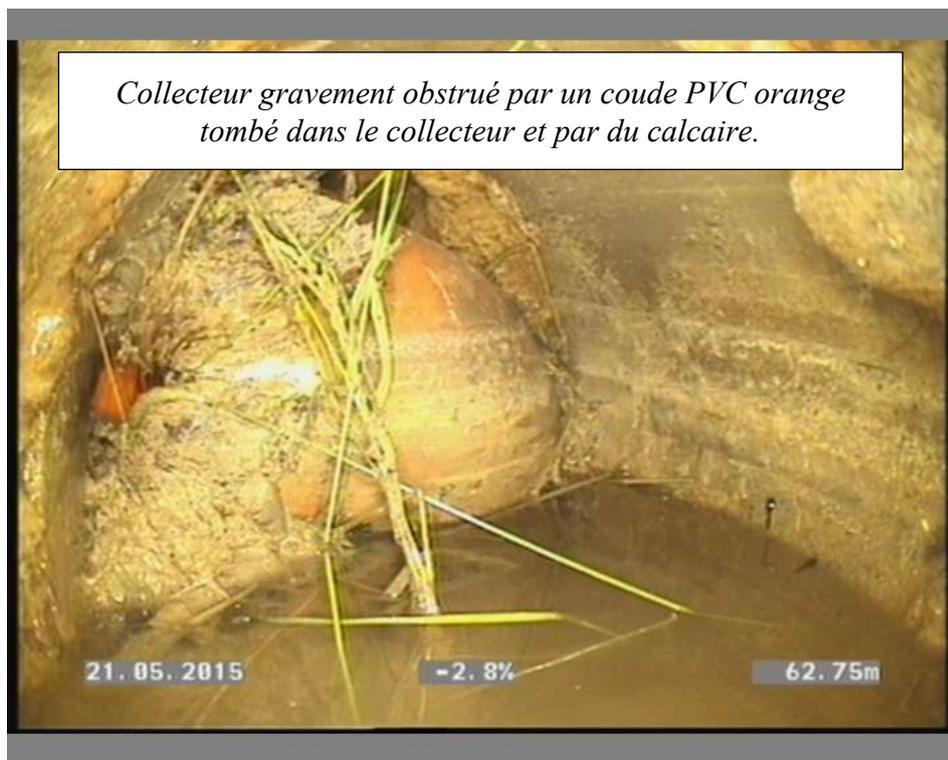
Depuis 2014, l'ensemble de cette zone sud-est de la Chercotte, qui représente 2,7 ha, est entièrement bâti et comprend 21 maisons en tout.

Notre PGEE (Plan général d'évacuation des eaux) approuvé par le Conseil d'Etat en 2010 relève déjà pour ce secteur le problème des fortes pluies trop importantes à assumer pour les canalisations communales existantes, ainsi qu'un débit insuffisant dû à la faible pente.

Interventions d'urgence:

A la suite des précipitations intenses dans la nuit du 30 avril au 1^{er} mai 2015, notre SDIS a dû intervenir dans plusieurs propriétés et a dirigé l'eau de l'autre côté de la butte en direction de la route cantonale. Le Syndic et les Municipaux concernés se sont rendus sur place et ont fait effectuer un visionnage caméra du collecteur communal.

A une centaine de mètres de la zone bâtie, la canalisation communale est obstruée par un objet insolite.



Nous avons immédiatement mandaté une entreprise pour creuser et déboucher la canalisation.

Départ depuis la fouille en descendant dans le collecteur d'évacuation des eaux claires.

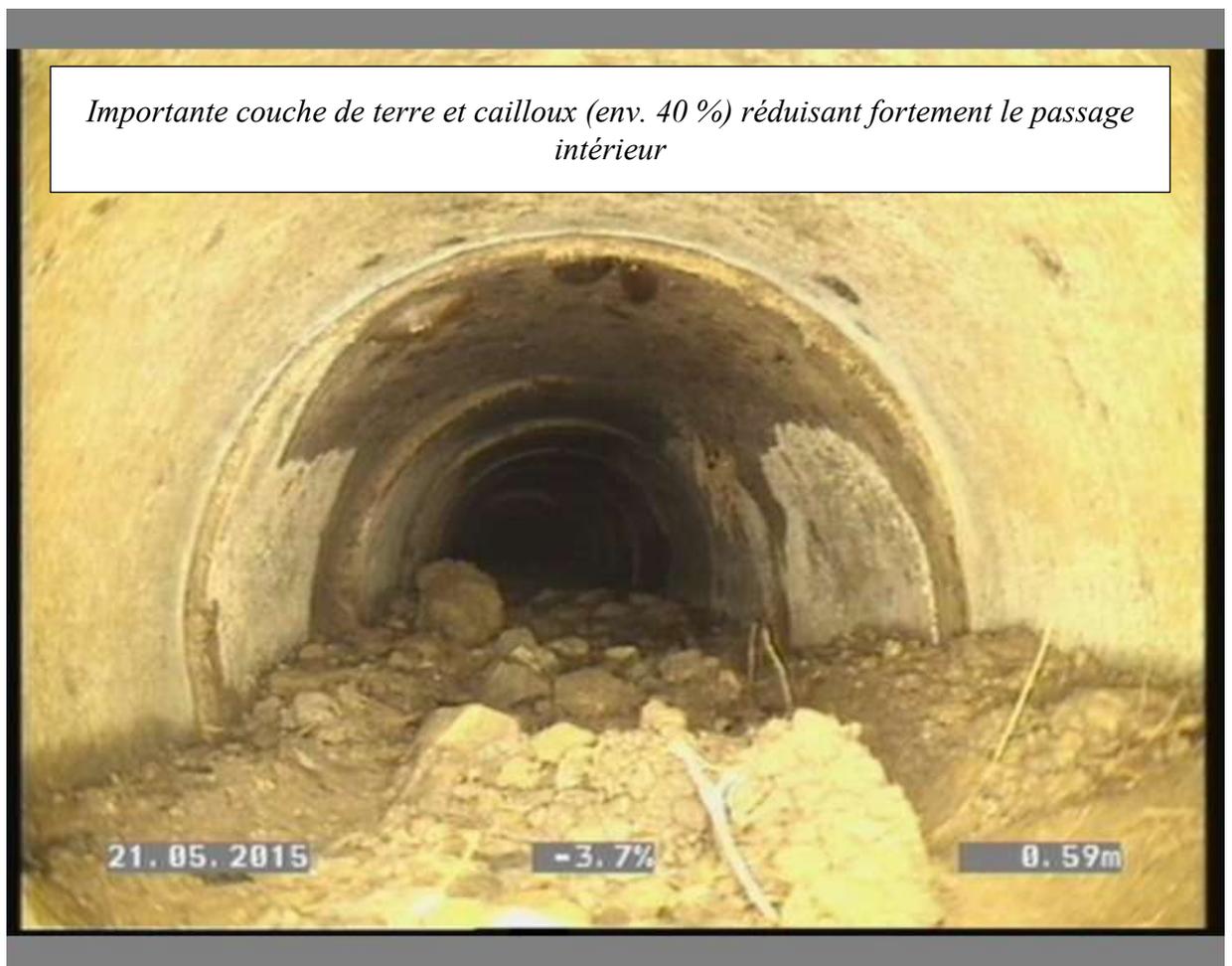


Nous avons alors pris la décision de continuer le visionnage caméra de tout ce secteur, y compris le ruisseau canalisé.

A plusieurs autres endroits du collecteur des cassures, fissures ou autres écrasements de tuyaux freinent le débit des eaux.



De même, l'ancien ruisseau canalisé de Liétaz Favaz est presque entièrement obstrué par de la terre, celui-ci servant essentiellement au drainage des eaux de surface des terrains agricoles et forestiers voisins.



2. PROJET

Etude:

Afin de remédier au problème des eaux claires de ce secteur, la Municipalité a mandaté le bureau RLJ de Penthaz et Forel (Lavaux) pour trouver une solution à long terme. La solution proposée est la création d'un nouveau collecteur en remplacement de celui qui pose problème.

Descriptif des travaux:

Ce collecteur d'eaux claires sera en polypropylène (PP) de 500 mm de diamètre sur une longueur de 346,52 m. La fouille pour la pose du collecteur d'eaux claires sera exécutée en plein champ pour tout le projet, sauf pour 6 m dans la chaussée. Le collecteur sera enrobé de sable pour assurer un compactage parfait, ce qui évitera un risque d'ovalisation. Sous la chaussée et vers l'exutoire dans le ruisseau, il sera enrobé de béton.

De plus, le ruisseau canalisé de Liétaz Favaz (récoltant divers drainages et les eaux venant de la forêt proche) sera conservé dans la mesure du possible. Il sera "curé" et contrôlé visuellement. La conservation de cet ancien ruisseau canalisé permettra d'éviter des amenées de matériaux terreux dans le nouveau collecteur.

3. COÛTS

Le coût du devis est basé sur les prix unitaires du marché des travaux de génie civil.

Devis général

Etude, honoraires	fr.	5'935.-
Génie civil: - installation de chantier	fr.	24'000.-
- canalisations	fr.	251'000.-
- honoraires travaux/soumissions	Fr	18'275.-
Indemnités pour pertes de cultures	fr.	1'000.-
Travaux de réparations	fr.	15'000.-
Visionnages par caméra	fr.	6'000.-
Divers et imprévus	fr.	30'000.-
TVA arrondi	fr.	28'790.-
Total TTC :	fr.	380'000.-

4. FINANCEMENT

La Municipalité propose le financement suivant:

Coût total des travaux :	fr. 380'000.-
Emprunt	fr. 350'000.-
Solde financé par la liquidité courante:	fr. 30'000.-

Ce montant sera financé par un emprunt maximum de fr. 350'000.- auprès d'établissements bancaires et amorti sur 20 ans au maximum. Le solde de fr. 30'000.- sera couvert par la liquidité courante et amorti par la provision "travaux futurs".

5. EVOLUTION DU PLAFOND D'ENDETTEMENT

Ces travaux n'étaient pas prévus dans le plan d'investissement. Cependant, au vu de la situation et du risque de renouvellement des inondations, la Municipalité souhaite réaliser ces travaux. L'évolution du plafond d'endettement permet cette dépense.

N° préavis	Date	Objets	Emprunts			Plafond d'emprunts 2012/2016
12/2011	16.12.2011					fr. 12'500'000.00
				Accordés		
01/2014	01.05.2014	Amélioration déchetterie		fr. 120'000.00		
07/2014	06.11.2014	Aménagement extérieur du groupe scolaire		fr. 420'000.00		
08/2014	06.11.2014	Amélioration des captages des sources		fr. 1'975'000.00		
01/2015	23.04.2015	Aménagement d'un trottoir, d'un arrêt de bus scolaires et d'un chemin piétonnier le long de la RC 639 (Mollie-Margot - giratoire des deux Ponts)		fr. 100'000.00		
04/2015	18.06.2015	Extension de l'épuration dans le secteur Petit Jorat		fr. 200'000.00		
			Contractés	Accordés	Prévus	Solde à disposition
	01.01.2015	Total des emprunts	fr. 8'228'660.00	fr. 2'815'000.00		fr. 1'456'340.00
	30.06.2015	Amortissements 2015 (2ème trimestre)	fr. -136'000.00			fr. 1'592'340.00
	22.07.2015	Amortissements 2015 (PF.001574)	fr. -83'335.00			fr. 1'675'675.00
5/2015	01.10.2015	Collecteur EC, secteur "Liétaz Favaz"			fr. 350'000.00	fr. 1'325'675.00

6. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE FOREL (LAVAUUX)

Vu le préavis municipal n° 5/2015,
Où le rapport de la Commission chargée de son étude,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **D'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux de remplacement d'un collecteur d'eaux claires dans le secteur de Liétaz Favaz.**
- **De lui accorder pour ce faire un crédit de fr. 380'000.- financé par un emprunt maximum de fr. 350'000.- et amorti sur 20 ans au maximum, le solde de fr. 30'000.- étant financé par la liquidité courante et amorti par la provision "Travaux futurs".**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

D. Flotron

P.-A. Borloz

Forel (Lavaux)



— Tracé du collecteur EC projeté (remplacement) PP diam. 500 mm

— Tracé du collecteur EC existant conservé TC diam. 30 cm